

Fiche de Données de Sécurité

LAQUE PRECAT 550 COV BLANC FINI SATINÉ






1. Identification

Nom du produit	LAQUE PRECAT 550 COV BLANC FINI SATINÉ		
Code du produit	PCW550-1030		
Autres moyens d'identification	550 VOC PRECAT LACQUER SATIN WHITE.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	PEINTURE.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 www.gemini-coatings.com		
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) 24 heures Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	DANGER! LIQUIDE INFLAMMABLE! TRÈS TOXIQUE! Irritant pour la peau, les yeux et les voies respiratoires. Nocif par ingestion, par inhalation, et par absorption par la peau. Peut causer une dépression du système nerveux central. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Contient un ingrédient potentiellement cancérigène pour l'humain. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
---------------	--

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

  	Liquides inflammables (Catégorie 2) Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4) Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4) Irritation cutanée (Catégorie 2) Irritation oculaire (Catégorie 2A) Cancérogénicité (Catégories 2) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3)
--	--

DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
 H302+H332 : Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
 H315 : Provoque une irritation cutanée
 H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 : Susceptible de provoquer le cancer
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 : Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P301+P330+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de la mousse chimique, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Acétone	67-64-1	15 - 40 %
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 - 30 %
Méthyl n-amyl cétone	110-43-0	7 - 13 %
Alcool butylique normal	71-36-3	5 - 10 %
Nitrocellulose	9004-70-0	5 - 10 %
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	3 - 7 %
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	1 - 5 %
Alcool isobutylique	78-83-1	1 - 5 %
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	1 - 5 %
Alcool isopropylique	67-63-0	1 - 5 %
Éther monopropylique de l'éthylène glycol	2807-30-9	1 - 5 %
Acétate de butyle normal	123-86-4	1 - 5 %
Xylène	1330-20-7	0.5 - 1.5 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
-------------------	---

Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Aucune information disponible.
Note au médecin	Traiter les symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone (CO ₂), mousse anti-alcool, Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	NFPA : Liquide inflammable Classe IB. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Le jet d'eau risque de propager davantage le feu. Les brouillards d'eau sont préférables si l'eau doit être utilisée. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Demeurer le dos contre le vent du déversement. Assurez-vous d'avoir un extincteur d'incendie près de vous. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). NFPA : Liquide inflammable Classe IB. Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Acétone : 2500 ppm. Butoxy-2 éthanol : 700 ppm. Alcool butylique normal : 1400 ppm. Alcool isobutylique : 1600 ppm. Éthylbenzène : 800 ppm. Xylènes : 900 ppm. Alcool isopropylique : 2000 ppm. Méthyl n-amyl cétone : 800 ppm. Acétate de butyle normal : 1700 ppm. Dioxyde de titane : 5000 mg/m ³ .				
Acétone	VECD		500 ppm 750 ppm 1000 ppm 1000 ppm	2380 mg/m ³ 2400 mg/m ³	ACGIH , BC AB , ON RSST OSHA
	VEMP (8h)		250 ppm 500 ppm 500 ppm 750 ppm	1190 mg/m ³ 1782 mg/m ³	ACGIH , BC AB , ON RSST OSHA
Dioxyde de titane	VEMP (8h)	Poussière totale		10 mg/m ³	AB , ACGIH, BC, ON, RSST
Méthyl n-amyl cétone	VEMP (8h)		25 ppm 50 ppm 50 ppm 100 ppm	115 mg/m ³ 233 mg/m ³ 465 mg/m ³	ON ACGIH , BC AB , RSST OSHA
Alcool butylique normal	Plafond		30 ppm 50 ppm	152 mg/m ³	BC RSST (Pc, RP)
	VEMP (8h)		15 ppm 20 ppm 20 ppm 100 ppm	60 mg/m ³ 300 mg/m ³	BC ACGIH , ON AB OSHA

Alcool isopropylique	VECD	400 ppm		ACGIH , BC, ON
		400 ppm	984 mg/m ³	AB
		500 ppm	1230 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	200 ppm		ACGIH , BC, ON
		200 ppm	492 mg/m ³	AB
		400 ppm	980 mg/m ³	OSHA
400 ppm		983 mg/m ³	RSST	
Butoxy-2 éthanol	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		20 ppm	97 mg/m ³	AB , RSST
		50 ppm	240 mg/m ³	OSHA
Acétate de butyle normal	VECD	200 ppm		ACGIH , ON
		200 ppm	950 mg/m ³	AB , OSHA, RSST
		20 ppm		BC
	VEMP (8h)	150 ppm		ACGIH , ON
		150 ppm	710 mg/m ³	OSHA
		150 ppm	713 mg/m ³	AB , RSST
Alcool isobutylique	VEMP (8h)	50 ppm		ACGIH , BC, ON
		50 ppm	152 mg/m ³	AB , RSST
		100 ppm	300 mg/m ³	OSHA
Xylène	VECD	150 ppm		ACGIH , BC, ON, OSHA
		150 ppm	651 mg/m ³	AB , RSST
	VEMP (8h)	100 ppm		ACGIH , BC, ON, OSHA
Éthylbenzène	VECD	100 ppm	434 mg/m ³	AB , RSST
		125 ppm	543 mg/m ³	AB , RSST
	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	434 mg/m ³	AB , RSST
		100 ppm	435 mg/m ³	OSHA

Contrôles d'ingénierie appropriés Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.

Mesures de protection individuelle

Yeux	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de néoprène ou de nitrile. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter une chemise à manches longues. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.
Voies respiratoires	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable.
Couleur	Blanc ou coloré	Limite d'inflammabilité	1.11 à 12.8%

Odeur	Odeur de solvant	Point d'éclair	-17.8°C (0°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	56.1°C (133°F)	Densité relative	1.032 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Non	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	75.82%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, bases fortes, acides minéraux, acides forts.
Produits de décomposition dangereux	En combustion : oxydes d'azote, oxydes de carbone (CO, CO2).

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Acétone	Ingestion	5800 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	71.4 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	15800 mg/kg	Lapin	DL50
	Dioxyde de titane	Ingestion	>10000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>6.82 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>10000 mg/kg	Lapin	DL50
	Méthyl n-amyl cétone	Ingestion	1670 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	<18.7 mg/l/4h	Rat	CL50
			>9.34 mg/l/4h	Rat	CL50
	Alcool butylique normal	Peau	10220 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	790 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	24.2 mg/l/4h	Rat	CL50
	Nitrocellulose	Peau	3400 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
	Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50

	Acétate de butyle normal	Ingestion 10768 mg/kg Rat DL50 Inhalation >32.5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >17600 mg/kg Lapin DL50
	Adipate de bis(2-éthylhexyle)	Ingestion 9100 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5.7 mg/l/4h Rat CL50 Peau 17297 mg/kg Lapin DL50
	Alcool isobutylique	Ingestion 2460 mg/kg Rat DL50 Inhalation 19.2 mg/l/4h Rat CL50 Peau 3400 mg/kg Lapin DL50
	Alcool isopropylique	Ingestion 5045 mg/kg Rat DL50 Inhalation 66.1 mg/l/4h Rat CL50 Peau 6280 mg/kg Rat DL50
	Butoxy-2 éthanol	Ingestion 560 mg/kg Rat DL50 Inhalation 2.21 mg/l/4h Rat CL50 Peau 220 mg/kg Lapin DL50
	Éther monopropylique de l'éthylène glycol	Ingestion 3089 mg/kg Rat DL50 Inhalation >11.13 mg/l/4h Rat CL50 Peau 883 mg/kg Lapin DL50
	Xylène	Ingestion 3523 mg/kg Rat DL50 Inhalation 27.6 mg/l/4h Rat CL50 Peau 3200 mg/kg Lapin DL50
	Éthylbenzène	Ingestion 3500 mg/kg Rat DL50 Inhalation 17.3 mg/l/4h Rat CL50 Peau 15380 mg/kg Lapin DL50

Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.
-------------------------------------	------------------------------------


Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une irritation des yeux.
	Voie cutanée	Peut causer une légère irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et des gerçures. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités dangereuses du produit.
	Voie respiratoire	L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des nausées, de la fatigue, de la somnolence, de l'inconscience. de l'asphyxie. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'exposition prolongée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux poumons et au système hématopoïétique (formation du sang).
	Voie orale	Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.
	Classification CIRC / NTP	Nom chimique CIRC NTP Dioxyde de titane 2B - Éthylbenzène 2B - <small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small>
	Cancérogénicité	Contient des ingrédients possiblement cancérogènes pour l'humain (Groupe 2B, CIRC). Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4). Dioxyde de titane (CAS no. 13463-67-7). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Si le matériau doit être séché et poncé par l'utilisateur, le risque d'inhalation de poussières augmentera, en conjonction avec le risque de cancer.
Tératogénicité	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets tératogènes.	
Mutagène	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.	
Toxicité sur la reproduction	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction. L'exposition excessive au xylène peut affecter le développement du fœtus chez les animaux de laboratoire par inhalation pendant la grossesse.	

	Immunotoxicité Aucune information disponible.
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	Organes cibles : le système nerveux central, les reins, le foie, les poumons. le système hématopoïétique (formation du sang). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 10 mg/L/4h, mais inférieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) orale du mélange a été calculée comme étant supérieure à 300 mg/Kg mais inférieure à 2000 mg/Kg. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) cutanée du mélange a été calculée comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SIMDUT et par OSHA HCS 2012.


12. Données écologiques

Toxicité écologique	N.Dis. CL50 N/Av.
Persistance	Aucune information disponible pour ce produit.
Dégradabilité	Aucune information disponible pour ce produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible pour ce produit.
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres effets nocifs	Aucune information disponible pour ce produit.

13. Données sur l'élimination



Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3

Groupe d'emballage	II
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Réglementé UN 1263. Classe 3, GE II.
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Réglementé UN 1263. Classe 3, GE II.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	<p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toxic Substance Control Act (TSCA) : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA. - EPCRA Section 313 Toxic Chemicals : Butanol (CAS no. 71-36-3). Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4). Xylènes (CAS no. 1330-20-7). - Californie Proposition 65 : Contient un ou des ingrédients qui peuvent causer le cancer selon l'état de la Californie. Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4). Dioxyde de titane (CAS no. 13463-67-7). <p>CANADA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Canada LIS et LES : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS). - Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Butoxy-2 éthanol (CAS no. 111-76-2). Alcool butylique normal (CAS no. 71-36-3). Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4). Xylènes (CAS no. 1330-20-7). Acétate de butyle normal (CAS no. 123-86-4). Alcool isopropylique (CAS no. 67-63-0). Adipate de bis(2-éthylhexyle) (CAS no. 103-23-1). 							
	<p>SIMDUT 1988</p>  <p>B2 D1A D2A D2B</p> <p>Classe B2 : Liquides inflammables Classe D1A : Matières très toxiques ayant des effets toxiques immédiats et graves Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets</p> <p>HMIS</p> <table border="1"> <tr> <td>2</td> <td>Health</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Flamability</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>Reactivity</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Protective Equipment</td> </tr> </table> <p>NFPA</p> 	2	Health	3	Flamability	0	Reactivity	1
2	Health							
3	Flamability							
0	Reactivity							
1	Protective Equipment							

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2014-04-15
--------------------------	------------------------------------

Version	01
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - IUCLID Chemical Dataset, European Chemical Substances Information System (ESIS), Joint Research Centre, http://esis.jrc.ec.europa.eu <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p> <p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>